

—en abolissant le plafond de 2 p. 100 l'an imposé par le gouvernement libéral quant à la hausse des pensions de vieillesse et des prestations accordées aux termes du régime de pensions du Canada.

—en augmentant régulièrement le salaire minimum et les prix de soutien accordés pour les produits agricoles et autres produits de base.

—en exigeant que les régimes privés de pensions soient fondés sur les années les mieux rémunérées et indexés sur le coût de la vie.

2. Des mesures immédiates s'imposent visant le contrôle de l'attribution du crédit par le régime financier du Canada.

Ce qui voudrait dire que les programmes qui présentent un avantage social seraient dotés des sommes nécessaires, et non seulement les plus rémunérateurs.

3. Il faut mettre un terme aux bénéfices que font les institutions financières en exigeant des taux d'intérêt plus élevés.

J'ai déjà donné des exemples de ce qui advient des bénéfices réalisés par les banques.

4. En vue de contrôler les bénéfices des institutions financières, les taux d'intérêt et l'attribution du crédit, et pour donner à la banque centrale un levier de commande pour diriger de plus près le régime financier, nous proposons que toutes les institutions financières qui se livrent au commerce bancaire soient réglementées par la Banque du Canada, qu'elles soient constituées en vertu de lois fédérales ou provinciales.

5. Comme nous l'avons dit plus haut, un des domaines où la structure actuelle des institutions a été la cause de hausses des prix au Canada réside dans nos relations commerciales avec le reste du monde. Pour nous donner une plus grande liberté d'action en attendant que le système monétaire mondial soit plus souple, nous proposons que le Canada adopte immédiatement un taux de change flottant.

6. Étant donné que les frais de publicité et de lancement contribuent à l'inflation en faisant grimper les coûts et les prix de bon nombre de produits de consommation, lesquels, à leur tour, stimulent l'expansion du crédit, etc., un impôt sur la publicité et la promotion serait très utile.

7. Nous nous opposons à l'état de choses actuel où le capital social, et non le capital privé, doit supporter la majeure partie du fardeau que l'inflation impose au marché des capitaux à long terme.

Le ministre a signalé que, lors de la conférence sur l'inflation convoquée par le gouvernement fédéral, les provinces s'étaient ralliées aux avis de celui-ci. Je ne veux pas dire que le ministre ne disait pas la vérité, mais il serait sûrement exagéré de prétendre que quiconque a lu le mémoire du gouvernement du Manitoba, qui insistait sur la nécessité de secourir les personnes dans le besoin et de servir le bien et les intérêts publics avant le bien et les intérêts privés, accepte le programme du gouvernement fédéral. Je ne veux pas être antiparlementaire, mais j'affirme que ce serait là altérer la vérité.

[M. Orlikow.]

Sur ce, je propose un amendement à la motion du ministre afin d'en modifier deux aspects. Nous proposons d'abord que le Sénat soit exclu du comité et, ensuite, que les pouvoirs du comité soient élargis considérablement. Sans entrer dans les détails—quelques-uns de mes collègues qui prendront la parole après moi donneront des explications—disons que, pour des raisons évidentes, nous nous opposons à ce que le comité comprenne des membres du Sénat. A notre avis, il est évident et les faits prouvent qu'il existerait un conflit d'intérêts manifeste dans le cas de bien des sénateurs. Nous croyons difficilement que ceux qui sont membres du conseil d'administration de sociétés industrielles et financières canadiennes se feront un devoir de protéger les intérêts du consommateur canadien. Permettez-moi de donner un exemple. Le président du comité sénatorial des banques, le sénateur Hayden, est administrateur de plus d'une douzaine de sociétés.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Orlikow: Puis-je prendre le temps de présenter mon amendement, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Je dois demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce que le député propose son amendement.

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Pour les raisons que j'ai mentionnées, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion, a) en supprimant les mots «mixte» et «du Sénat et» à la première ligne, b) en supprimant les mots «parlementaire mixte» à la deuxième ligne, c) en insérant, à la troisième ligne, après le mot «nommé», les mots «pour faire enquête et rapport sur les tendances du coût de la vie au Canada et sur les facteurs qui peuvent l'influencer et», d) en supprimant, à la douzième et à la treizième lignes, les mots «agissent au nom de la Chambre comme membres dudit» et en y substituant les mots «constituent ledit», e) en substituant un point au point-virgule, après le mot «témoignages», à la seizième ligne, en supprimant le mot «et» à la fin de ladite ligne et en supprimant le dernier alinéa de la motion.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne sais quelle décision Votre Honneur rendra à propos de cet amendement, mais comme il est cinq heures moins dix et que le député de Peace River s'imp-